



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.  
GENERAL

A/36/793

8 décembre 1981

FRAIICAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-sixième session  
Points 29 et 100 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Incidences administratives et financières du projet de  
résolution A/36/L.19

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario MANTORELL (Pérou)

1. A sa 66ème séance, le 8 décembre 1981, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/85) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution A/36/L.19. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le président du Comité.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

2. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/36/L.19, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 13 700 dollars au chapitre premier du budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983. Les dépenses supplémentaires relatives aux services de conférence, qui ne dépasseraient pas 38 300 dollars, seraient examinées dans le cadre de l'état récapitulatif du coût total des services de conférence pour 1982 à un stade ultérieur de la présente session de l'Assemblée générale.